



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR

Compte rendu du Conseil Communautaire Séance du 14 avril 2021 à 17h30

A la salle Jean Trescases
A Amélie-les-Bains-Palalda

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Jean Trescases, à Amélie-les-Bains-Palalda, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

Etaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, Magali YOVANOVITH, MM Alain CADENE, Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Ingrid DUNYACH, Jocelyne RIBUIGENT, MM. Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : M. Michel ANRIGO.
- Conseiller de La Bastide : /
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : M. Hervé COLAS.
- Conseiller de Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, MM Yves BENASSIS, Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Daniel PUIGSEGUR.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés : MMES Simone BERIO, Danielle HERBAIN (procuration à MME Michelle DUNYACH), MM Daniel BAUX, Alexandre REYNAL (procuration à MME Christine SITJA).

Soit 31 membres sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

MME Gisèle JUANOLE est élue secrétaire de séance.

Compte tenu du contexte épidémiologique, la séance s'est tenue à huis-clos. Les débats ayant été filmés et retransmis en direct, sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, le caractère public a été satisfait.

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président remercie Marie COSTA d'avoir mis à disposition la salle Jean Trescases pour la tenue du Conseil Communautaire.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Président indique qu'il convient d'examiner et de procéder au vote des Comptes Administratifs 2020 qu'il présente au Conseil Communautaire.

Budget Principal (délibération n°047-2021) :

Les comptes du **Budget Principal 2020** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 583 970.35 € et un déficit d'*investissement* de 138 967.05 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Principal, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		569 552.20 €		291 376.26 €
Opérations de l'exercice	7 906 179.81 €	8 490 150.16 €	1 519 082.32 €	1 380 115.27 €
Résultat de clôture		583 970.35 €	138 967.05 €	
TOTAUX CUMULES		1 153 522.55 €		152 409.21 €

Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries (délibération n°048-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries 2020** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 33 118.92 € et un excédent d'*investissement* de 216 093.20 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		167 593.86 €		32 862.21 €
Opérations de l'exercice	2 425 796.53 €	2 392 677.61 €	145 915.02 €	362 008.22 €
Résultat de clôture	33 118.92€			216 093.20 €
TOTAUX CUMULES		134 474.94 €		248 955.41 €

Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches (délibération n°049-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches 2020** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 37 803.72 € et un déficit d'*investissement* de 20 230.27 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		334 358.50 €		17 881.58 €
Opérations de l'exercice	1 734 950.83 €	1 697 147.11 €	41 228.52 €	20 998.25 €
Résultat de clôture	37 803.72 €		20 230.27 €	
TOTAUX CUMULES		296 554.78 €	2 348.69 €	

Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature (délibération n°050-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2020** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 96 466.86 € et un excédent d'*investissement* de 50 125.49 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		14 687.00 €		57 953.20 €
Opérations de l'exercice	469 828.63 €	373 361.77 €	50 888.58 €	101 014.07 €
Résultat de clôture	96 466.86 €			50 125.49 €
TOTAUX CUMULES	81 779.86 €			108 078.69 €

Budget Annexe Réseau de Chaleur (délibération n°051-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Réseau de Chaleur 2020** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 14 271.32 € et un déficit d'*investissement* de 425.46 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Réseau de Chaleur, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		14 985.70 €		820.32 €
Opérations de l'exercice	66 494.64 €	80 765.96 €	34 502.94 €	34 077.48 €
Résultat de clôture		14 271.32 €	425.46 €	
TOTAUX CUMULES		29 257.02 €		394.86 €

Budget Annexe Gorges de la Fou (délibération n°052-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Gorges de la Fou 2020** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 34 690.69 € et un déficit d'*investissement* de 19 557.03 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Gorges de la Fou, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		59 522.43 €		21 093.71 €
Opérations de l'exercice	242 506.32 €	207 815.63 €	30 559.61 €	11 002.58 €
Résultat de clôture	34 690.69 €		19 557.03 €	
TOTAUX CUMULES		24 831.74 €		1 536.68 €

Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal (délibération n°053-2021) :

Les comptes du **Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2020** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 41 357.49 € et un excédent d'*investissement* de 2 881.00 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		72 269.53 €		0.00 €
Opérations de l'exercice	200 331.97 €	158 974.48 €	119.00 €	3 000.00 €
Résultat de clôture	41 357.49 €			2 881.00 €
TOTAUX CUMULES		30 912.04 €		2 881.00 €

Budget Eau (délibération n°054-2021) :

Les comptes du **Budget Eau 2020** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 222 837.07 € et un excédent d'*investissement* de 100 064.42 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Eau, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019				
Opérations de l'exercice	97 465.32 €	320 302.39 €	250 787.54 €	350 851.96 €
Résultat de clôture		222 837.07 €		100 064.42 €
TOTAUX CUMULES		222 837.07 €		100 064.42 €

Budget Assainissement (délibération n°055-2021) :

Les comptes du **Budget Assainissement 2020** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 128 556.46 € et un déficit d'*investissement* de 20 677.14 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		15 245.46 €		154 411.63 €
Opérations de l'exercice	173 754.94 €	302 311.40 €	166 230.14 €	145 553.00 €
Résultat de clôture		128 556.46 €	20 677.14 €	
TOTAUX CUMULES		143 801.92 €		133 734.49 €

Monsieur le Président, Claude FERRER, quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Madame Ingrid DUNYACH, 1^{ère} Vice-Présidente, délibérer sur lesdits Comptes Administratifs.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE ACTE** des présentations faites des Comptes Administratifs des Budgets Principal et Annexes de la Communauté de Communes ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Principal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2021 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2021 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2021 et qu'une affectation est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2021 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Réseau de Chaleur sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2021 et qu'une affectation est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Gorges de la Fou sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2021 et qu'une affectation est nécessaire pour l'équilibre de la section d'investissement ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2021 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Eau sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2021 et qu'une affectation est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Assainissement sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2021 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs ;
- **ADOpte** à l'unanimité les Comptes Administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes OM-Déchetteries, Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, Réseau de Chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, Budgets Eau et Assainissement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le Président rappelle que les Comptes Administratifs des Budgets Annexes Cantines Scolaires, Enfance Jeunesse, Crèches ainsi que Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

2/ COMPTES DE GESTION 2020

(délibérations n°056-057-058-059-060-061-062-063-064/2021):

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Budget Principal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont convenables,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECLARE** que les Comptes de Gestion des Budget Principal et Annexes OM-Déchetteries, Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, Réseau de Chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, Budgets Eau et Assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ AFFECTATIONS DU RESULTAT 2020 :

Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches

(délibération n°065-2021) :

Le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 296 554.78 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement et les reste-à-réaliser.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2020	296 554.78 €
Affectation à la section d'investissement	5 700.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2021	290 854.78 €

Budget Annexe Réseau de Chaleur (délibération n°066-2021) :

Le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Réseau de Chaleur laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 29 557.02 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2020	29 557.02 €
Affectation à la section d'investissement	19 700.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2021	9 557.02 €

Budget Annexe Gorges de la Fou (délibération n°067-2021) :

Le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Gorges de la Fou laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 24 831.74 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2020	24 831.74 €
Affectation à la section d'investissement	24 133.32 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2021	698.42 €

Budget Eau (délibération n°068-2021) :

Le Compte Administratif 2020 du Budget Eau laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 222 837.07 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir les reste-à-réaliser.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2020	222 837.07 €
Affectation à la section d'investissement	52 135.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2021	170 702.07 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2020, ce jour et statuant sur les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 des Budget Annexes Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches, Réseau de Chaleur, Gorges de la Fou et du Budget Eau :

- **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4/ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (délibération n°078-2021):

Le Président Claude FERRER présente le tableau des Attributions de Compensation pour l'année 2021 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS 2021
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	669 850,98 €
ARLES SUR TECH	-162 534,31 €
LA BASTIDE	-454,78 €
CORSAVY	19 086,02 €
COUSTOUGES	2 257,84 €
LAMANERE	-328,19 €
MONTBOLO	18 872,25 €
MONTFERRER	-998,96 €
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	25 215,04 €
SAINTE LAURENT DE CERDANS	-56 445,51 €
SERRALONGUE	36 374,88 €
TAULIS	-262,76 €
LE TECH	37 172,53 €
SAINTE MARSAL	-514,11 €
TOTAL	587 290,92 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des Attributions de Compensation ci-dessus, pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5/ FISCALITE : VOTE DES TAUX, TARIFS ET PRODUITS :

Vote du Taux de la Contribution Foncière des Entreprises 2021 (délibération n°079-2021) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux CFE pour l'année 2021 comme suit :

Contribution Foncière des Entreprises Taux 2021 : 31.62 %

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le Taux de la Contribution Foncière des Entreprises à 31.62 % pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote du Taux Foncier Bâti 2021 (délibération n°080-2021) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux de la Taxe Foncière Bâti pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâti Taux 2021 : 2 %

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière Bâti à 2 % pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote du Taux Foncier Non Bâti 2021 (délibération n° 081-2021) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière Non Bâti Taux 2021 : 3.66 %

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière Non Bâti à 3.66 % pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote du Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères (délibération n°082-2021) :

Suite aux travaux préparatoires des Commission Finances, Ordures Ménagères-Déchetteries et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire une augmentation du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021 comme suit :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Taux 2021 : 14.19 %

Le Président souhaite que la solidarité départementale pour l'uniformisation des tarifs mise en place depuis 10 ans soit maintenue. Il précise que l'augmentation du taux concernant l'enlèvement des ordures ménagères et du tout-venant sera nécessaire compte tenu de l'augmentation des tarifs du SYDETOM tout comme une réorganisation du service.

Louis CASEILLES revient sur l'impopularité de cet impôt ainsi que le coût du service, propose des taux variables par commune et demande une augmentation en deux temps, sur deux exercices.

Bernard REMEDI donne l'exemple de certaines Communauté de Communes qui ont décidé d'absorber cette augmentation en une seule fois.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, 0 abstention, 5 votes contres (MMES Marie-Madeleine SAN JUAN, Christine SITJA, MM Louis CASEILLES, Hervé COLAS et Alexandre REYNAL, par procuration) **et à la majorité,**

- **DECIDE** d'augmenter le Taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères à 14.19 % pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote du Taux de la Redevance Camping 2021 (délibération n°083-2021) :

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer chaque année sur différents tarifs et taxes. Il en est ainsi pour la redevance camping, tarif inchangé depuis 2006 et calculé comme suit :

2 € par emplacements et par mois, en fonction du nombre de mois d'ouverture.

REDEVANCE SPECIALE CAMPING 2021

CAMPING	COMMUNE	Nb PLACES	TARIF	Nb mois Ouverture	PRIX en €
LE RIUFERRER	Arles / Tech	163	2,00 €	4	1 304,00€
LE VALLESPER	Arles / Tech	141	2,00 €	8	2 256,00€
MONTBOLO	Montbolo	50	2,00 €	3	300,00€
LE CORTSAVI	Corsavy	50	2,00 €	2	200,00€
CAMPING AMELIA	Amélie les bains	83	2,00 €	8	1 328,00€
VERTE RIVE	St Laurent de C.	41	2,00 €	2	164,00€
CAN NADAL	Prats de Mollo	54	2,00 €	3	324,00€
SAINT MARTIN	Prats de Mollo	72	2,00 €	3	432,00€
LA POMAREDE	Serralongue	6	2,00 €	2	24,00€
TOTAL					6 332,00€

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir la Redevance Camping au tarif tel que présenté ci-dessus, pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fixation du produit 2021 : Taxe pour la Gestion de Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI (délibération n°084-2021) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 2018/001 instituant une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts,

Considérant que le produit de cette taxe doit :

- D'une part, être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant,
- D'autre part, être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dont la commune ou l'EPCI assure le suivi,

Vu le besoin de financement présenté au Conseil pour l'exercice 2021 fixé à la somme de 73 279 € (soixante-treize-mille-deux-cents-soixante-dix-neuf euros),

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **73 279 € pour l'exercice 2021**,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes liés à ce dossier.

6/ FONDS DE CONCOURS (délibération n°085-2021) :

Comme instauré lors du précédent mandat et sollicité par la commission Finances-Fonds de Concours, le Président propose de renouveler le soutien à l'investissement des communes membres de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16 V, pour le mandat 2020-2026.

La commission suscitée propose de répartir un montant d'un million d'euros entre 2020 et 2026, entre toutes les communes. Ce montant serait consacré, pour moitié soit 500 000 €, à soutenir l'investissement des 10 communes les moins peuplées (50 000 € par commune), pour l'autre moitié soit 500 000 €, à soutenir l'investissement des 4 communes les plus peuplées (125 000 € par commune).

Cette proposition de répartition prend en compte les spécificités du Haut Vallespir et repose sur une volonté de solidarité territoriale.

Les équipements au sens de l'article L 5214-16 V du CGCT, susceptibles de bénéficier de ces Fonds de Concours devront être structurants et correspondre à la stratégie de développement de la Communauté de Communes : les équipements touristiques (hébergements, restauration, mise en valeur ou équipement de sites de sports de pleine nature, etc.), les aménagements urbains améliorant l'accessibilité des usagers (trottoirs, voirie du village, etc.), la protection de l'environnement, la protection et/ou la mise en valeur de patrimoine bâti d'intérêt touristique, culturel, etc., les équipements communaux accueillant des manifestations locales traditionnelles ou culturelles, etc, ou des équipements/biens communaux endommagés lors de catastrophes naturelles.

Le Fond de Concours sollicité ne pourra dépasser le montant global alloué par commune (mais ce montant global peut être fractionné sur plusieurs projets, y compris dans le temps). Chaque montant accordé ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement HT restant à la charge de la commune, une fois déduits les subventions et aides financières obtenues pour chaque projet.

Le versement du Fonds de Concours interviendra une fois l'équipement terminé, sur présentation d'un certificat administratif signé du Maire attestant du montant des dépenses réalisées, du montant des subventions ou aides financières obtenues et de l'autofinancement HT restant à la charge de la commune.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de la reconduction des Fonds de Concours à destination des communes membres de la Communauté de Communes ;
- **DECIDE** d'y consacrer un budget de **un million d'euros** au cours de la mandature 2020-2026 ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget 500 000 € de dépenses consacrés aux projets communaux des 10 communes les moins peuplées qui seront prioritaires sur les 3 premières années du mandat ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus et signer tous documents liés à ce dossier.

7/ VOTE DES BUDGETS 2021 :

Le Président Claude FERRER rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 18 mars 2021 ainsi que le vote des Comptes Administratifs 2020.

La commission Finances du 23 mars 2021 et le Bureau ont donné un avis favorable aux projets de Budgets 2021 présentés, en fonctionnement et en investissement, équilibrés en recettes et dépenses, section par section comme suit :

Budget Principal (délibération n°069-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 9 566 805.17 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 3 650 414.03 €

Budget Annexe Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches (délibération n°071-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 1 988 197.78 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 130 338.69 €

Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature (délibération n°072-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 747 594.86 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 1 588 745.00 €

Budget Annexe Réseau de Chaleur (délibération n°073-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 86 257.02 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 34 094.86 €

Le Président informe qu'une étude de faisabilité pour installer un Réseau de Chaleur à Prats-de-Mollo-La Preste effectuée par un bureau d'étude, présente des résultats défavorables avec des rendements trop faibles.

Budget Annexe Gorges de la Fou (délibération n°074-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 257 508.00 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 30 720.00 €

Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal (délibération n°075-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 252 572.00 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 2 881.00 €

Budget Eau (délibération n°076-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 627 702.07 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 666 128.00 €

Hervé COLAS propose l'achat d'un débitmètre hydraulique pour la révision des poteaux incendies. Le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas la compétence incendie et propose de rencontrer le Commandant PARIS, du SDIS 66, pour plus de précision sur les responsabilités.

Budget Assainissement (délibération n°077-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 508 801.92 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 553 536.49 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de Budget Principal 2021, Annexes Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, Réseau de Chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, Budgets Eau et Assainissement tels que présentés, votés chapitres après chapitres, équilibrés en recettes et dépenses,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries (délibération n°070-2021) :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 777 504.94 €
Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 455 214.70 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, 0 vote contre, 4 abstentions (MMES Madeleine SAN JUAN, Christine SITJA, MM Louis CASEILLES et Alexandre REYNAL, par procuration) et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de Budget Annexe Ordures Ménagères-Déchetteries 2021 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8/ VIREMENTS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES (délibération n°086-2021) :

Le Président Claude FERRER rappelle le Budget 2021 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux Budgets Annexes prévus tels que décrits ci-dessous :

Budget Annexe	Chapitre Budget principal	Montant
262 / Budget Cantines Scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches	65	920 684.00 €
263 / Budget Ordures Ménagères-Déchetteries	65	Versement de l'intégralité de TEOM
264 / Budget Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature	65	415 330.86 €
266 / Gorges de la Fou	65	68 853.00 €
267 / Office de Tourisme Intercommunal	65	185 954.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les virements du Budget Principal aux Budgets Annexes tels que présentés ci- derrière,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

09/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Ecole de Musique : demande de subvention (délibération n°087-2021) :

Le Président Claude FERRER indique que, comme chaque année, le Conseil Communautaire peut formuler des demandes de subventions de fonctionnement. Il en est ainsi pour la subvention du Conseil Départemental concernant :

l'Ecole de Musique intercommunale (fonctionnement annuel)

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'Ecole de Musique intercommunale, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

10/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Demande de subventions et emprunts d'équilibre (délibération n°089-2021) :

Il conviendra de demander les subventions les plus élevées possibles afin de financer les programmes d'investissements pour la réhabilitation des locaux des Services Jeunesse, le réaménagement de la cantine d'Amélie-les-Bains et les travaux de réhabilitation du Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE MANDAT** au Président pour demander les subventions les plus élevées possibles auprès des Fonds LEADER, de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF et autres, afin de financer les programmes d'investissements ci-dessus énoncés ;
- **DONNE MANDAT** au Président pour mobiliser les emprunts nécessaires à l'équilibre des Budgets 2021 tels que votés en séance et choisir les organismes bancaires les mieux-disants ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

11/ RESEAU DE CHALEUR :

Revalorisation des tarifs de fourniture de chaleur (délibération n°088-2021) :

Les contrats de fourniture de chaleur conclus avec le collège d'Arles sur Tech et la Mairie d'Arles sur Tech arrivent à échéance le 30 juin prochain. Ces contrats doivent être renouvelés pour une nouvelle période de deux ans.

Il est proposé de réviser les tarifs appliqués, revalorisés à + 2.5% pour la part abonnement (non revalorisée depuis 2015) et de maintenir le tarif de la part consommation tels que présentés ci-dessous :

	Tarif abonnement revalorisé + 2,5 %	
	HT	TTC
Part consommation R1	63,74 € HT/MWh	67,25 € TTC/MWh
Part abonnement R2	42,52 € HT/kW	44,86 € TTC/Kw Soit + 708,50 € TTC/an

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le tarif de la part consommation,
- **VALIDE** la revalorisation des tarifs de la part abonnement telle que proposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Président tient à remercier l'ensemble des Directeurs de Services pour leur travail sur les Budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude FERRER, Président, lève la séance à 20h05.


Président
8, Boulevard
du Riu Ferrer
66150
Arles-sur-Tech
Claude FERRER

